

Zeitschrift: Édicateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 73 (1937)
Heft: 17

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : VAUD : *Aux présidents de section. — Institutrices mariées. — Education de l'articulation. — Dans les sections : Lausanne. — Nécrologie. — A la manière de...* — GENÈVE : U. I. P. G. — DAMES : *Séance du 14 avril.* — NEUCHÂTEL : *Dans les sections.* — DIVERS : *Une bonne nouvelle. — Chez nos voisins : Norvège.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : J. S. : *Le Congrès international de l'enseignement technique et d'orientation professionnelle de Rome.* — INFORMATIONS : *Cours de gymnastique et de natation. — Pro Juventute. — Société évangélique d'éducation du canton de Vaud. — Journée des mères.* — OPINIONS : *Morale laïque.* — PRATIQUE : A. et E. DOTTRENS : *A ceux qui aiment l'enseignement.* — A. D. : *Concours de botanique.* — RÉCITATION.

PARTIE CORPORATIVE

VAUD

AUX PRÉSIDENTS DE SECTIONS

Elections des délégués S. P. R.

Nous n'aurons pas de conférence officielle de district ce printemps.

— Alors, ces élections de délégués S.P.R., ne pourrait-on pas les renvoyer à l'automne ? me demande un président de section.

— Non, cela n'est pas possible, il faut respecter nos statuts. Toute latitude vous est laissée quant à l'organisation de ces élections : vote en assemblée ou par correspondance.

Bonne occasion du reste de se réunir un après-midi ou un soir, pour se remettre des émotions artistiques de Payerne, pour faire une petite revue des heurs et malheurs des régents et de l'école, afin de donner un peu d'occupation au C.C... Convoquez votre section dans un site charmant, n'oubliez pas d'inviter les nouveaux collègues qui attendent impatiemment le moment d'être des nôtres.

Nous devons élire 13 délégués S.P.R. ; les bulletins et résultats du vote doivent parvenir au C.C. avant le 1^{er} juin. L. Cz.

INSTITUTRICES MARIÉES — VOIX FÉMININES

CARTEL DES ASSOCIATIONS FÉMININES VAUDOISES

Lausanne, le 25 avril 1937.

*Au Grand Conseil du Canton de Vaud,
Monsieur le président et Messieurs les députés,*

Les associations féminines soussignées ont discuté et étudié la question du travail professionnel des institutrices mariées et le projet de loi introduisant les articles 65 bis, ter et 157 dans la loi du 19 février 1930 sur l'instruction primaire.

Qu'il leur soit permis d'exposer les motifs qui les engagent à faire opposition à toute mesure imposant aux institutrices mariées l'obligation de renoncer à leurs fonctions en se mariant.

Au point de vue moral, il serait regrettable que la femme qui contracte mariage se trouve en état d'infériorité vis-à-vis de celle qui, pour garder la liberté d'exercer une profession, préférerait une union libre.

Toute femme occupée professionnellement procure du travail à d'autres femmes (employée de maison, lessiveuse, repasseuse, couturière, etc.); d'autre part, elle a parfois besoin de son gain pour pourvoir à l'entretien d'un membre de sa famille.

Il n'est pas sans importance de relever aussi que les parents, surtout ceux de la campagne, hésiteront à payer à leur fille des études coûteuses pour une profession qu'elle n'exercera probablement que peu d'années. En obligeant les institutrices mariées à interrompre leur enseignement, on risque aussi de priver le corps enseignant d'excellentes éducatrices; nul n'ignore que la valeur personnelle du maître a une grande importance sur la formation de l'enfant.

Enfin, nous vous rappelons que, dans un pays démocratique comme le nôtre, tout être humain a le droit d'exercer une activité lucrative; nous espérons que vous ne voudrez pas porter atteinte à ce droit constitutionnel précisément au détriment de celles qui, privées de droits politiques, n'ont aucun moyen de se défendre contre les lois votées contre elles.

Nous vous prions de croire, Monsieur le président et Messieurs les députés, à l'assurance de nos sentiments de haute considération.

Suivent les signatures des comités de huit sociétés féminines vaudoises: *Union des Femmes, Lyceum, Carrières libérales et professionnelles, Femmes abstinentes, Association agricole des femmes vaudoises, Maîtresses ménagères, Suffrage féminin et Association pour le costume vaudois.*

Nous remercions ces Vaudoises nombreuses de tous les milieux pour l'intérêt qu'elles portent à toutes questions concernant le bien de l'école, de la femme, du pays.

L. Cz.

EDUCATION DE L'ARTICULATION

Un cours de Mme Cantova sur l'*Articulation* se donnera à Vevey, collège des filles, chaque vendredi, de 4 h. 30 à 5 h. 30, à partir du 30 avril. Les collègues qui désirent le suivre, et nous le recommandons vivement aux maîtresses des petits, n'ont qu'à s'annoncer à Mademoiselle Bourl'honne, Place orientale, Vevey, ou à venir au collège des filles à l'heure indiquée. Celle-ci pourra du reste être un peu retardée pour faciliter les participantes n'habitant pas Vevey.

L. Cz.

DANS LES SECTIONS

Lausanne. — Assemblée ordinaire de printemps, *vendredi 14 mai*, à 17 h., *Salle Tissot*.

Ordre du jour :

a) Procès-verbal. — b) Rapport du président. — c) Admissions et démissions. — d) Rapport de la Commission de vérification des comptes. — e) Nomination de la dite commission. — f) Revision et adoption des statuts sous réserve de ratification du C.C. — g) Propositions individuelles. — h) Communication par le Dr Pochon : « En vue d'une leçon sur le jus de raisin », avec dégustation gratuite.

Le comité rappelle que cet avis tient lieu de convocation.

NÉCROLOGIE

† **Ed. Perrenoud.** — En mars est décédé à l'hôpital cantonal *Ed. Perrenoud*, membre honoraire S. P. V., devenu depuis sa retraite en 1930, agent de patronage des détenus libérés.

F. Paillard et E. Perrenoud, ces deux sauveteurs de pauvres âmes endurcies, s'en sont allés peu de temps l'un après l'autre et laisseront le souvenir de ceux qui se sont donnés tout entiers à une tâche de dévouement.

Ed. Perrenoud avait enseigné ici et là dans le canton avant d'être nommé à Lausanne où il fut maître pendant 13 ans, de 1917 à 1930.

† **Louis Dupraz**, encore un de nos honoraires, est décédé à Chernex au début de mars. Il enseigna pendant 40 ans à Chernex et avait pris sa retraite en 1922. Ce fut un homme de devoir, et aussi un excellent chanteur qui fit partie pendant 50 ans du Chœur des Alpes et participa à de nombreux concours. Notre sympathie va à sa fille, Mme *Wüthrich-Dupraz* qui vient de prendre sa retraite après 29 ans d'enseignement à Flendruz. Les autorités l'ont fêtée et nous lui souhaitons d'heureuses années de repos à la maison, après avoir donné tant d'elle-même à son école.

† **Henriette Piguet** a enseigné aux Charbonnières et au Séchey pendant 28 ans. Elle n'avait jamais manqué un jour l'école pour maladie, et quand elle s'alita, en février, nul ne prévoyait la fin si rapide de celle qui, énergique, pleine d'entrain, avait toujours accompli sans aucun accroc sa tâche journalière. Son départ fut une délivrance, après une lutte terrible contre un mal tenace et envahissant. Notre vive sympathie va à sa parenté du corps enseignant.

† **Marie Henny-Devaud.** — On a rendu, le 12 avril, les derniers honneurs à cette institutrice modeste. Entrée dans l'enseignement en 1890, elle débuta à Vugelles; en 1891, elle était appelée à Montagny où elle prit sa retraite en 1924.

Très maternelle, elle savait entourer d'affection ses petits élèves qui l'aimaient beaucoup.

Sur sa tombe, M. Jules Burdet lui dit un dernier adieu au nom de la S. P. V. Quelques collègues étaient présents au milieu d'une très nombreuse suite. A. P.

† **Louis Glardon.** — Ses nombreux amis ont appris la nouvelle de sa mort avec une profonde consternation.

Bien que retraité depuis 1930, Louis Glardon avait continué à mettre son dévouement et ses brillantes facultés au service de la collectivité. Il était municipal, président du Conseil de paroisse de Vallorbe, juge au Tribunal du district d'Orbe ; à côté de cela il s'intéressait à grand nombre d'œuvres et d'entreprises de caractère public. Il était très attaché à son village natal où il enseigna trente années après avoir dirigé une classe d'Orbe de 1895 à 1900.

La population de Vallorbe tout entière, les représentants des autorités scolaires, civiles et judiciaires, de nombreux collègues et amis lui ont rendu un hommage émouvant.

Un homme de bien n'est plus : il a grandement honoré le corps enseignant vaudois. R.

A LA MANIÈRE DE...

Songe d'une nuit de mars.

Huit coups sont frappés lentement à la vieille horloge du collège. La matinée est claire ; des flots de lumière essayent d'enfoncer les vitres bien propres de la petite classe. Tout est prêt pour l'examen écrit : les feuilles blanches sur les tables, les plumes... et les cerveaux ! « Pourvu qu'il n'y ait pas trop de verbes au pluriel et de mots inconnus dans la dictée », songe la maîtresse soucieuse. Voici les experts avec la terrible enveloppe « à n'ouvrir qu'en présence des élèves ». Ceux-ci, pensant surtout à l'œuf dur qui risque de s'écraser dans leur poche, commencent à écrire. La classe donne sur les champs ; une brise folâtre s'obstine à déplacer une mèche de cheveux sur le front de celle qui dicte. Après l'avoir mise en place plusieurs fois, elle se retourne pour fermer la fenêtre au nez du vent malicieux. Elle voit un bizarre personnage, moitié lutin, moitié homme, se balancer à la lampe du pupitre. Il porte un gros paquet gris fait d'un mouchoir attaché par les coins. Sous les regards apeurés, il descend de son perchoir et dénoue son fardeau d'où s'échappent deux petits lutins vifs aux gestes inquiétants. L'un fait sortir de sa bouche un brouillard épais qui envahit toute la classe et cache experts et élèves. La dictée continue ; qu'elle est longue cette année ! La brume se dissipe. O horreur ! A la place des enfants blancs et roses, des ânes, de jolis petits ânes gris écrivent avec une application touchante, bouts de langue dépassant le museau et longues oreilles dirigées en avant. La classe est devenue une prairie. (Un autre jour, on en serait enchanté, mais aujourd'hui !) Quelle chaleur il fait tout à coup ! Les mots, des mots étranges et compliqués sortent péniblement de la bouche de la maîtresse. Que vont être ces dictées ? D'angoisse, elle se retourne pour implorer un secours des experts. L'un s'est endormi au pied d'un arbre ; son profil n'a pas eu beaucoup à changer pour que sa tête devienne une tête de loup. A la place du second, un bison broute paisiblement. La dictée est finie ; les petits ânes essuient soigneusement leurs plumes à leurs oreilles velues, puis se sauvent. Le deuxième

lutin déploie une bande de papier interminable faite d'une quantité de lettres s « appondues ». Il les sépare à coups de ciseaux et se met à les distribuer aux dictées. Il en tombe parfois trois ou quatre au même endroit... La maîtresse avec effroi s'aperçoit que le lutin des pluriels distribue avec prodigalité les s aux verbes comme aux autres mots... Le loup dort toujours, la bouche ouverte. Le bison, avide d'atteindre des herbes plus savoureuses, piétine sans vergogne les malheureuses feuilles d'examen qu'on aime envoyer bien propres dans « l'enveloppe officielle ». C'en est trop : il faut essayer d'en sauver au moins une ; elle la prend des deux mains et tire, tire ; la feuille grandit, grandit... et la régente se réveille tenant, à pleines mains, sa descente de lit beige.

30 mars 1936.

ISABEAU.

GENÈVE

U. I. P. G. — DAMES

COMPTE RENDU

de l'assemblée générale du 14 avril 1937 (retardé).

Le procès-verbal de nos assemblées générales ne paraîtra plus désormais dans le *Bulletin*, mais sera lu au début des séances. Nous donnerons simplement dans notre journal un bref compte rendu des décisions prises, ceci pour gagner de la place et pour éviter la relation, un peu fastidieuse sans doute pour nos voisins, de toutes nos petites histoires.

Essayons donc la nouvelle formule.

Quelques communications du comité. — Les Sociétés féminines suisses, alarmées des conséquences de la dévaluation sur le coût de la vie, ont formé des commissions chargées d'étudier les moyens d'éviter le renchérissement de certains produits (pain, lait, etc.). Une de ces commissions s'est constituée à Genève, et notre collègue, Mme Moret, y collabore.

— Une deuxième visite est prévue, pour cet automne, à l'école du Mail.

— Un nouvel arrêté du Conseil d'Etat prévoit que les absences dues à un accident de ski seront, comme précédemment, assimilées à celles de maladie (payées).

— La Commission locale de Radio-scolaire s'est réorganisée et nous a demandé une représentante ; nous y avons délégué Mlle A. Richard.

— Les personnes que la graphologie intéresse auront l'occasion de suivre un cours de cinq leçons organisé par le Syndicat chrétien-social de l'enseignement. S'adresser à M. L. Tissot, chemin du Bachet de Pesay, 53.

— Le Grand Conseil a accepté le projet de loi présenté par le Conseil d'Etat, interdisant les mariages de fonctionnaires, et a repoussé, par contre, l'Initiative de la Ligue des citoyens. Diverses lettres de protestation émanant des sociétés féminines, de la Fédé-

ration et de nous-mêmes ont été adressées au Grand Conseil à ce sujet.

L'initiative sera présentée au vote populaire les 29 et 30 mai.

Fédération. — L'Union des fonctionnaires de l'administration a proposé à toutes les associations de demander au Conseil d'Etat le rétablissement intégral et immédiat des salaires. L'assemblée a longuement discuté cette proposition et a donné mandat à ses déléguées de prier la Fédération de surseoir à la démarche proposée étant donné la situation encore incertaine des institutrices mariées.

Etude de programmes. — Une commission formée de maîtresses de tous les degrés étudiera les nouveaux programmes d'arithmétique, et le programme général des 1^{re} et 2^e années.

Proposition de Mlle Lavanchy. — L'assemblée a accepté à l'unanimité la proposition de porter à 2 francs l'amende pour absence à l'assemblée administrative.

Statuts. — Le projet des nouveaux statuts paraîtra dans un prochain *Bulletin* ; il sera discuté en assemblée générale.

J.-M. L.

NEUCHÂTEL

DANS NOS SECTIONS

Section du Locle (suite). — Au sujet de la réorganisation du Fonds scolaire, M. Guyot s'exprime comme suit : « C'est avec la collaboration de la S. P. qu'eurent lieu les séances d'information du Locle, de La Brévine et des Ponts sur la réorganisation du Fonds.

Le comité a fait des démarches auprès du chef du Département de l'Instruction publique pour que l'art. 36 du projet de loi redonne conforme aux vœux exprimés par la Conférence officielle des Montagnes.

» Par ailleurs, ajoute le rapport, nous manquerions de sincérité si nous taisions ici les conditions pénibles dans lesquelles nous avons eu à travailler trop souvent. Nous tenons à dire que nous avons eu toujours une entière confiance en l'actuaire, M. Schmidt, dont le travail a été parfaitement objectif et honnête. Nous avons aussi toujours pensé que cette opinion était celle de l'immense majorité de la section et nous avons cru qu'il était de notre *devoir* de travailler dans l'intérêt de cette majorité. »

L'Union des chômeurs ayant sollicité l'organisation de cours d'hiver, cinq membres de la section ont offert bénévolement leur concours.

Notons l'admission de trois nouveaux membres : Claudine Marchand, Charles Schleppey et Louise Sauser, à Bémont.

Ce que M. Guyot ne dit pas, c'est qu'il dirige sa section depuis plusieurs années avec un grand dévouement et un souci de la ponctualité auxquels le Comité central tient à rendre le plus vif hommage.

Section de La Chaux-de-Fonds. — *Président* : Philippe Bourquin. Celui-ci, pour la septième et dernière fois, a présenté au Comité central le bilan de sa laborieuse gestion. Nous regrettons de voir rentrer dans le rang cet actif et dévoué chef de la plus nombreuse de nos sections. Rappelons que, malgré sa tâche déjà lourde, il n'avait pas craint de se charger encore de la présidence du comité d'organisation du Congrès romand à la réussite duquel son nom restera intimement lié, et qui a laissé à tous les participants un souvenir lumineux. « Lumineux surtout, nous dit Ph. Bourquin, par l'entrain, par l'activité désintéressée, par la collaboration si large qui, pour un temps, nous a tous unis pour organiser cette fête des pédagogues de Romandie. Ce fut la démonstration la plus éclatante de ce qui peut être réalisé lorsque chacun ne pense qu'à l'intérêt de la société. »

Nous tenons, au moment où Ph. Bourquin renonce au pouvoir, à lui exprimer encore une fois, au nom du Comité central, notre profonde reconnaissance pour les nombreux services qu'il a rendus à ses collègues neuchâtelois et romands.

Après le rappel des démarches tendant à atténuer la portée des réductions de traitements, Ph. Bourquin préconise le rapprochement de tous les salariés des services publics dans la lutte pour les moyens d'existence. Il a été fait appel à cette collaboration de tous les intéressés à l'occasion d'une expertise sur la situation financière de la commune de La Chaux-de-Fonds ordonnée par le Tribunal cantonal. « Dans ses conclusions, lisons-nous, qui font preuve d'une méconnaissance totale de la vie économique de nos cités, l'expert proposait, en ce qui concerne l'enseignement primaire, la suppression de dix classes et de la haute-paie communale. Aussitôt que nous avons eu connaissance de ces nouvelles menaces, nous nous sommes mis en relations avec le cartel des fonctionnaires et employés de la commune visés autant que nous... Le Conseil communal nous accorda une entrevue au cours de laquelle furent exposées les objections des divers groupements au sujet du rapport d'expertise. Un mémoire confirmant ces objections fut adressé ensuite au Conseil communal. » Un recours fut adressé par ce dernier au Tribunal cantonal contre les conclusions de l'expertise.

« Cette question, ajoute Ph. Bourquin, n'a pas encore reçu de solution et devra être suivie de très près. Néanmoins une chose reste acquise, c'est la solidarité qui lie les différentes catégories de fonctionnaires et employés de la commune, fait qui doit aboutir à la constitution d'un groupement de défense. »

Le 14 avril, la section a visité l'Observatoire de Neuchâtel. Elle a dû renoncer, en raison du mauvais temps, à sa traditionnelle course-torée.

Le Comité a tenu 14 séances et il y a eu 5 assemblées générales.

L'effectif accuse un fléchissement résultant des suppressions de classes.

Après avoir rappelé les soubresauts occasionnés par la réorganisation du Fonds scolaire, Ph. Bourquin caractérise comme suit le climat de l'exercice écoulé : « Bourrasque, belle éclaircie, nuages et tempête ».

J.-Ed. M.

DIVERS

UNE BONNE NOUVELLE

L'Éducateur du 3 avril annonce qu'un filon-remède au pessimisme et à la dépression morale a été trouvé... Tant mieux ! Et c'est vrai ! Des maîtres ont, non pas découvert (il n'y a rien de neuf !) mais redécouvert la Source merveilleuse, inépuisable et toujours renouvelée que les soucis de notre temps ont trop souvent fait délaisser... Ces maîtres genevois, vaudois, neuchâtelois, quelques collègues alémaniques, des trois degrés de l'enseignement, se sont réunis à l'hôtel Meurice, à Lausanne les 20 et 21 mars. A leurs collègues-auditeurs, ils ont conté leur « Trouvaille ». A cette heure où tous les édifices humains s'écroulent, ces maîtres ont montré leur force, leur joie, leur confiance, leur enthousiasme puisés journallement à la Source-Dieu. Ils ont dit leur foi en la reconstruction du monde nouveau dans la paix. Par leur confiance absolue en Celui qu'ils placent dans toutes leurs activités, ils travaillent à ces réalisations dans leurs familles, dans leurs classes, dans leur milieu... Et tout cela dans la joie de servir. N'est-ce pas enviable aujourd'hui ?

V. M.

CHEZ NOS VOISINS

Norvège. — Le 1er juillet prochain, entrera en vigueur une nouvelle loi sur la tuberculose, aux termes de laquelle les instituteurs devront passer un examen médical chaque année, et même plus souvent si c'est nécessaire. Le corps enseignant proteste et ne peut admettre que cette mesure s'applique à lui seul, au lieu de s'étendre à tous ceux qui par leurs occupations sont en contact avec la population. Les enfants ne sont soumis à cet examen que sur la demande des parents.

— La loi scolaire actuelle fixe de 24 à 36 par semaine le nombre d'heures auxquelles est astreint l'instituteur primaire. Naturellement, c'est le maximum qui est de règle dans toutes les communes. De nouvelles réformes récemment introduites dans l'organisation scolaire exigent des maîtres un travail de préparation supplémentaire très absorbant. Aussi l'Association des instituteurs ne peut-elle s'empêcher de comparer cette situation avec celle des maîtres secondaires de qui un maximum de 26 heures seulement est exigé. Si les matières qu'ils enseignent demandent plus d'efforts et doivent être plus approfondies, en revanche elles sont peu nombreuses, 3 ou 4 dans lesquelles ils peuvent se spécialiser ; l'instituteur primaire doit être apte à en enseigner 12 ou 13, d'où un gros travail préparatoire. 30 heures de classe par semaine, tel est le maximum revendiqué par nos collègues.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

DE L'ÉCOLE A LA VIE

Le Congrès international de l'enseignement technique et d'orientation professionnelle de Rome.

Le congrès qui eut lieu les 28, 29 et 30 décembre 1936, réunit de nombreux participants de presque tous les pays d'Europe ; en tout, 24 nations étaient représentées.

Une première séance solennelle s'ouvrit au Capitole, sous la présidence de M. Bottai, ministre de l'Education nationale, assisté du Gouverneur de Rome et du président du comité organisateur. Plusieurs personnalités françaises, allemandes et italiennes honoraient de leur présence cette manifestation. Le nombre des congressistes était si grand que tous ne purent trouver place dans la salle du Capitole.

C'est dans de vastes locaux neufs de la cité universitaire que les participants au congrès poursuivirent leurs travaux. Cette cité fait honneur à l'Italie. Tous les bâtiments, encadrant un vaste jardin, sont construits dans un style moderne très harmonieux et aménagés, à l'intérieur, d'une façon très confortable.

Plusieurs réceptions et excursions offertes aux congressistes ont permis de constater les progrès immenses réalisés ces années dernières dans presque tous les domaines par le peuple italien, stimulé par des chefs compréhensifs. Le forum Mussolini, par exemple, est un stade magnifique qui doit servir à préparer des professeurs de gymnastique et en même temps permettre à de nombreux écoliers de venir, chaque année, quelques semaines, se perfectionner en éducation physique. Une magnifique piscine toute en marbre blanc, construite à l'entrée de ce stade, a longtemps retenu les visiteurs qui purent constater que rien ne paraît trop luxueux chez nos voisins du sud lorsqu'il s'agit de la jeunesse. Cela nous a fait penser à la parole d'un philosophe dont j'ai oublié le nom : « Pour le peuple, le meilleur est juste assez bon ».

Aux Marais Pontins, on se rendit compte de l'effort accompli en quelques années pour assainir une contrée qui, durant des siècles, non seulement fut laissée en friche, mais fut directement la cause de nombreuses maladies des populations avoisinantes.

Une exposition de machines et d'objets fabriqués dans les diverses écoles techniques de la péninsule reçut la visite de nombreux congressistes qui tous admirèrent l'effort fourni par les ingénieurs italiens dans le domaine de la formation professionnelle.

Voici maintenant les vœux qui furent adoptés par l'assemblée générale en ce qui concerne *la deuxième question* mise à l'étude, question qui intéresse, du moins je l'imagine, les lecteurs du journal.

Le Congrès, considérant :

1. Que l'œuvre d'orientation professionnelle requiert nécessairement des observations répétées et prolongées qui concernent toute la personnalité de l'élève ;

2. Que la constatation des aptitudes professionnelles ne peut être séparée de l'éducation des aptitudes mêmes ;

3. Que, par conséquent, l'œuvre d'orientation a son siège premier et principal dans l'école et doit être continuée pendant l'apprentissage ;

4. Que la constatation des aptitudes professionnelles se fonde sur la connaissance de toute la personnalité du sujet et doit laisser ouvert le plus de possibilités aux ressources et à la capacité d'adaptation des jeunes ;

Emet le vœu :

Qu'on pourvoie avec des critères généraux à la préparation générale et spécialement psychologique du personnel chargé de recueillir les informations sur lesquelles on doit fonder le conseil d'orientation (personnel enseignant des matières générales et pratiques, y compris l'éducation physique ; médecins, surveillants d'usine, de magasin, etc.) ; qu'on établisse des critères généraux quant aux rapports entre l'école, les organisations professionnelles et les organisations de la jeunesse, de manière que les jeunes soient surveillés et assistés jusqu'à leur classement judicieux dans une catégorie professionnelle.

Le VI^e Congrès international de l'enseignement technique affirme l'importance de l'éducation physique pour l'orientation professionnelle et pour la préparation des jeunes travailleurs et émet les vœux suivants :

1. Que l'éducation physique soit étendue à toutes les écoles professionnelles et professionnelles ;

2. Que les apprentis et les jeunes travailleurs puissent en jouir jusqu'à la 18^e année, comme c'est le cas par exemple en Italie.

3. Qu'on établisse des rapports aussi étroits que possible entre l'œuvre d'éducation physique et les bureaux d'orientation professionnelle avec les modalités qui semblent tour à tour opportunes et en tenant compte de la continuité d'orientation professionnelle.

4. Que les maîtres d'éducation physique soient tout spécialement préparés à la collaboration avec le service d'orientation professionnelle au cours de leurs études ;

5. Que, si cette préparation ne peut se faire, ils puissent fréquenter des cours d'information les amenant à cette collaboration.

Conclusion.

Notre impression est que tous les pays font actuellement un immense effort pour développer l'orientation professionnelle, l'en-

seignement technique et les cours destinés aux jeunes durant leur apprentissage. La Suisse a longtemps été à l'avant-garde. Est-ce encore le cas ? Il nous serait difficile de répondre à cette question. L'Italie et l'Allemagne font des efforts colossaux (le mot n'est pas trop fort) pour se hisser aux premiers rangs. Pour l'Italie, nous en avons une preuve dans l'exposition dont nous avons parlé plus haut, et pour l'Allemagne dans certains renseignements fournis par des personnalités de premier plan comme M. Sudhof, de Berlin, par exemple.

Notre devoir est de chercher et de trouver toujours mieux l'homme qu'il faut à la place qu'il faut. C'est l'œuvre des conseillers de profession, dont la science ne sera jamais assez étendue.

D'un autre côté, dans quantité de branches de notre industrie, il nous faut des spécialistes, ou mieux des ouvriers (ce mot étant pris dans un sens très général) qui connaissent leur métier bien à fond. Il est nécessaire pour cela de continuer avec énergie l'effort entrepris depuis peu qui tend à pousser les meilleurs en leur aidant à se perfectionner soit en voyageant, soit en fréquentant des écoles de métiers, soit en suivant des cours de perfectionnement *après l'apprentissage*.

J. S.

INFORMATIONS COURS DE GYMNASTIQUE ET DE NATATION

Sous les auspices de la Confédération, la Société suisse des maîtres de gymnastique organise, durant l'été et l'automne 1937, les cours suivants :

A. Cours pour la gymnastique de garçons :

I. Cours pour la gymnastique aux garçons II^e et III^e degrés, y compris la natation.

1. A *Villeneuve*, pour instituteurs, du 26 juillet au 7 août. Directeurs : C. Bucher, Lausanne, B. Grandjean, Neuchâtel.

Ce cours est réservé aux instituteurs qui enseignent au III^e degré et aux maîtres de gymnastique. Les instituteurs qui désirent poursuivre leur perfectionnement pourront aussi y participer. Comme il sera beaucoup exigé des participants, durant ce cours, ceux-ci sont priés de s'entraîner très sérieusement au préalable.

II. Cours pour le corps enseignant placé dans des conditions défavorables (sans local).

2. A *Monthey*, du 9 au 14 août, pour les institutrices et les instituteurs des cantons du Valais, Vaud, Genève et Fribourg. Directeurs : Ch. Bertrand, Monthey, R. Tharin, Lausanne.

3. A *La Chaux-de-Fonds*, du 20 au 25 septembre, pour les institutrices et les instituteurs du canton de Neuchâtel et du Jura bernois. Directeurs : B. Grandjean, Neuchâtel et L. Perrochon, Bercher.

III. Cours de natation, exercices populaires et jeux.

4. A *Morges*, du 9 au 14 août. Directeurs : E. Bory, Yverdon, A. Vuille, La Chaux-de-Fonds.

5. A *Worb*, du 2 au 7 août. Cours de perfectionnement pour maîtres spéciaux et bons nageurs, athlètes légers et joueurs. Directeurs : F. Müllener, Berne, E. Hirt, Aarau.

B. Cours pour la gymnastique de filles.

6. I^{er} et II^e degré institutrices du Jura bernois et des cantons de Fribourg et du Valais, à *Bulle*, du 9 au 14 août. Directeurs : M. Hubert, Sion, Mademoiselle E. Béguin, Noiraigue.

7. II^e degré pour institutrices et instituteurs, à *Nyon*, du 26 juillet au 7 août. Directeurs : W. Montandon, St-Imier, Mlle J. Hunziker, Lausanne.

8. II^e et III^e degrés du 26 juillet au 7 août à *Spiez*. Ce cours est réservé aux membres âgés du corps enseignant des classes supérieures qui n'ont pas de local de gymnastique à disposition. Directeurs : P. Jeker, Soleure, M. Stehlin, Schaffhouse.

9. III^e degré du 30 juillet au 14 août, à *Berthoud*. Ce cours est destiné aux institutrices et aux instituteurs, qui, depuis 1934, ont suivi avec succès un cours du II^e degré et qui depuis ont continué à travailler.

10. Cours de natation pour institutrices à *Morges*, du 9 au 14 août (voir cours 5 dans la gymnastique de garçons), ou

11. Cours de perfectionnement pour très bonnes nageuses et joueuses (voir cours 5 dans la gymnastique de garçons).

Remarques pour tous les cours.

Seules les inscriptions d'institutrices ou d'instituteurs diplômés seront prises en considération. Les personnes inscrites à un cours doivent se faire un point d'honneur d'y assister ou se faire excuser au moins 14 jours avant le début du cours. Si les inscriptions sont trop nombreuses, on tiendra compte de l'âge, du degré scolaire et des cours déjà suivis.

Les indemnités sont les suivantes : indemnité journalière 4 fr. 80, indemnité de nuit 3 fr. 20 (cette indemnité ne sera payée qu'aux participants ne pouvant rentrer à leur domicile sans porter préjudice à la marche du cours) et le remboursement des frais de voyage III^e classe, trajet le plus direct.

L'inscription doit indiquer : le nom, le prénom, la profession, l'année de naissance, la localité où l'on enseigne, le genre de classe et l'âge des élèves, l'année et le genre des cours déjà suivis, l'adresse exacte. Les inscriptions qui ne renfermeront pas ces détails seront les dernières à être prises en considération. Il n'y a pas cette année de formulaires spéciaux.

Nous prions les abonnés à *l'Education physique* d'attirer l'attention de leurs collègues sur nos cours.

La Société suisse des maîtres de gymnastique organise également, sans subvention de la Confédération :

Un Cours de natation pour institutrices et instituteurs à Berne, du 2 au 6 août. En cas de mauvais temps le cours aura lieu au Hallenbad. Directrices : Mme Dr Steiger, Berne, Mlle Hurni, Neuchâtel.

Finance de cours : Les membres de la S. S. M. G. paieront 12 fr., ceux qui n'appartiennent pas à la S. S. M. G. 15 fr.

Les inscriptions pour tous les cours doivent être envoyées jusqu'au 12 juin à M. P. Jeker, professeur, à Soleure. Renseignements pour Genève auprès de M. Léon Bouffard, inspecteur scolaire de gymnastique et d'éducation physique, Genève, Les Genêts, Petit Saconnex, téléphone 25.793.

Soleure et St-Gall, le 1^{er} mars 1937.

Pour la Commission technique :

Le président : P. JEKER.

Le secrétaire : H. BRANDENBERGER.

PRO JUVENTUTE

Des enfants suisses de l'étranger viennent dans leur patrie.

La fondation Pro Juventute invite de nouveau environ 1200 enfants à venir passer, cet été, leurs vacances en Suisse. En un temps où les conditions de vie deviennent toujours plus difficiles pour nos compatriotes de l'étranger, nous devons faire notre possible pour ceux qui ne jouissent pas de notre sécurité ; permettons-leur de résister à tant de difficultés matérielles et morales. Mais, pour nombre de jeunes Suisses, un séjour dans la patrie ne signifie pas seulement une cure ou un repos ; c'est aussi un enseignement national, nécessaire aujourd'hui plus que jamais.

Pro Juventute ne pourrait certes pas remplir le rôle qui lui est dévolu si, dans les villes et les campagnes suisses, des familles hospitalières n'étaient pas disposées à inviter libéralement nos petits compatriotes. La tâche de la Fondation est aussi rendue possible par les contributions de centaines d'amis des Suisses de l'étranger, contributions qui servent à couvrir les frais d'hospitalisation d'enfants délicats ainsi que les frais de voyage.

Nous sommes heureux de pouvoir annoncer que, cette année encore, une série d'organisations nous ont assuré leur collaboration efficace et feront une campagne de propagande pour nous procurer des places gratuites.

C'est pour cette raison que la Fondation renonce à faire elle-même une grande propagande. Elle désire seulement informer le public de la chose. Tout ce qui sera fait, sous n'importe quelle forme, pour les vacances des enfants suisses de l'étranger, sera finalement centralisé à son secrétariat. Comme précédemment, c'est elle qui organisera les convois.

Il va sans dire que le secrétariat général Pro Juventute, à Zurich, Seilergraben 1, reçoit aussi directement les inscriptions de places gratuites et les dons. (Compte de chèques postaux VIII. 3100.)

SOCIÉTÉ ÉVANGÉLIQUE D'ÉDUCATION DU CANTON DE VAUD

Aujourd'hui, à 14 h. 30, au Palais de Rumine (auditoire XV), séance ordinaire du printemps. A l'ordre du jour :

1. **La pédagogie de Dieu dans la famille de Jacob.** Etude biblique par M. P. Secrétan, pasteur.

2. **Y-a-t-il une conception chrétienne de l'éducation ?** Conférence de M. P. Bovet, directeur de l'Institut Rousseau.

La séance est publique.

JOURNÉE DES MÈRES

PRO FAMILIA organise à nouveau cette année la **journée des mères le dimanche 9 mai** et invite tous ceux qui ont saisi la beauté et l'importance du rôle de la mère à s'en souvenir plus particulièrement ce jour-là.

OPINIONS

MORALE LAIQUE

Notre morale laïque ce n'est point la religieuse dont ne peuvent s'accommoder toutes les familles, qui, pratiquantes ou non, sont dans l'obligation de faire instruire les enfants. Ce n'est pas davantage telle ou telle doctrine philosophique, construction toujours laborieuse de la raison, dont il n'est aucune non plus qui rallie tous les suffrages et dont il n'est personne à se recommander dans l'usage de la vie. Et quand, pour citer Pascal, elles serviraient à quelques-uns, ce ne serait « que pendant l'instant qu'ils voient cette démonstration. »

Notre morale, c'est beaucoup moins qu'une éthique savante et incertaine et bien davantage : c'est « la morale pratique courante » (les instructions), celle des honnêtes gens, des hommes de bien, qui n'a pas à être fondée puisqu'elle est, mais que la réflexion éclaire et que l'action vivifie et ennoblit.

« Travaille et sois juste et bon... Honore et sers tes parents, ton pays et l'humanité... Aime ce qui est beau et grand. Fais effort pour te dépasser... » Voilà ce que nous apprenons à l'enfant. La nécessité sociale du devoir lui est révélée et expliquée ; il est contraint, en sa pensée et en son cœur, de souscrire à la loi morale, de s'y assujettir. Et la morale laïque est législatrice et impérative et universelle :

Sois une conscience.

Elle est la religion du bien.

Ch. BESNIER,

Inspecteur de l'Enseignement primaire.

(Extrait de : *L'Ecole et la Vie.* »)

PRATIQUE A CEUX QUI AIMENT L'ENSEIGNEMENT

L'Éducateur, qui se préoccupe de questions de programmes et de procédés d'enseignement, doit connaître l'intéressante brochure que, sous ce titre, notre collègue Georges Durand a publié en 1935, et l'excellent mais trop court essai sur les débuts de l'algèbre qui d'ailleurs s'adresse plutôt à nos collègues des classes secondaires.

G. Durand a l'horreur du rabâchage et des idées toutes faites. Son désir d'être bref l'amène à condenser à l'extrême l'exposé de ses opinions sur les sujets qu'il effleure. Nous aimerions qu'il nous fasse part plus amplement de son point de vue sur une réforme rationnelle des programmes. Nous voudrions encore profiter des exercices pratiques qu'il conçoit, en particulier pour un enseignement méthodique de l'orthographe.

Pour nous en tenir à cette partie pratique, remarquons que certains exercices qu'il cite en exemple sont — pour ceux qui voudront tâter de la méthode — des fiches d'orthographe toutes prêtes :

— Achever les mots des séries suivantes :

Bout..., corb..., gros..., ab..., etc.

Temp..., enqu..., b..., cr..., etc.

Ber..., mor..., pin..., lion..., etc.

Arbri..., rui..., trou..., vermi., etc.

Remp..., dép..., p..., qu..., etc.

— Dresser des listes de mots ayant même rime :

(ot, ard, aire, ain, ille, etc.)

— Remplacer les traits par l'adjectif précédent :

Mon cher frère ; ma — mère ; mes — amis ; mes — sœurs ;

un coq fier ; une personne — ; deux garçons — , etc.

— Ajouter la terminaison nécessaire :

Le maître effa... ; les écoliers tra... ; les hommes avan... ;

deux enfants se balan... ; la leçon commen..., etc.

G. Durand pourrait nous donner quantité d'exercices de ce genre. Sériés, gradués, de plus en plus difficiles, ils constitueraient le plus apprécié des manuels d'orthographe. A. et E. DOTRENS.

CONCOURS DE BOTANIQUE

Dans un de ses derniers numéros, *l'Education Nouvelle* donne d'intéressants renseignements quant à un concours entre de jeunes élèves : non seulement les enfants observent ce qui est le thème spécial du concours, mais, en l'observant, ils découvrent quantité de faits ou de phénomènes imprévus. Surtout ils développent leurs facultés d'observation.

Voici quelques sujets proposés à l'attention de ces petits Français :

Trouver le chaton le plus long (noisetier), 14,5 cm.

Trouver le plus de pétales sur une chélidoine, 25.

Trouver le plus de fleurs sur une tige de coucou, 133.

Trouver la plus longue tige de dent-de-lion, 78 cm.

Trouver le plus de fleurs de dents-de-lion à une même plante, 53.

Trouver le plus gros bouquet de noisettes, 16.

Trouver le plus de piquants à une seule feuille de houx, 38.

On sait combien Pestalozzi aimait les exercices de mesure — trop peu pratiqués dans nos petites classes. Voilà de quoi le satisfaire !

A. D.

RÉCITATION

ÉCOUTE...

Ouvre tes oreilles, écoute...

Écoute, on entend une poule qui fait cocola,

on entend l'horloge qui frappe l'heure,

on entend un chien qui aboie

on entend un cheval qui trotte

dans la rue, et le char qui grelotte,

on entend un volet qui heurte,

on entend le bruit des voix

des enfants par-dessus les toits,

on entend sonner le bonheur

tout près, tout près...

AUTOMNE

Je dis : ce qu'il y a de bon,

vois-tu, petit, c'est qu'à cette saison

le soleil est juste comme il faut,

ni trop faible, ni trop chaud...

C'est des journées aimables

où l'on se sent plus sociable.

.....

Je dis : la saison d'automne,

les vaches sont en champ, partout ça sonne, ça sonne...

les hirondelles se tiennent sur les fils du téléphone

à se raconter des histoires ;

c'est un temps qu'il fait bon boire,

et quand la récolte est assez bonne

pour qu'on remplisse son tonneau,

je te dis, le vieux est bon, place au nouveau !

* * *

(On vient de représenter à Genève deux pièces de Fernand Chavannes. Il nous a paru intéressant de donner à nos lecteurs ces courts extraits d'une œuvre de cet auteur romand au moment où le public a l'occasion de faire connaissance avec un de nos plus vrais poètes.)

Réd.

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle

DICTIONNAIRES LAROUSSE

GRAND MEMENTO ENCYCLOPÉDIQUE , 2 vol. — Le 2e vol. paraîtra en novembre 1937. Prix de souscription aux deux volumes	Fr. 73.50
DICTIONNAIRE ANALOGIQUE DE MAQUET . Les mots par les idées — Les idées par les mots. 1 vol. relié toile, 600 pages	» 9.25
L'ENCYCLOPÉDIE FRANÇAISE PERMANENTE , 21 vol. Un bilan de la civilisation moderne. Ont déjà paru : L'Etat, Arts et Littératures, (2 vol.), l'Espèce humaine, l'Etre humain. Chaque volume, reliure plein peau	» 39.90
Prix spéciaux pour souscription à l'œuvre complète.	
NOUVEAU PETIT LAROUSSE ILLUSTRÉ , 1 vol. de 1760 pages format 13 × 19,7, 6200 gravures, 220 planches et tableaux, 140 cartes	» 8.60
LAROUSSE AGRICOLE , 2 vol. de 1650 pages, format 32 × 25 cm., 6216 gravures, 102 planches en noir et 40 en couleurs	» 67.20
LAROUSSE COMMERCIAL , 1 vol. de 1350 pages, format 20 × 27 cm., 1020 gravures, 12 planches en noir et 19 en couleurs	» 46.20
LAROUSSE MÉDICAL , 1 vol. de 1400 pages, format 20 × 27 cm., 2414 gravures, 49 tableaux, 36 planches en couleurs	» 43.—
LAROUSSE MÉNAGER , 1 vol. de 1260 pages, format 20 × 27 cm., 2112 gravures, 27 planches en noir et 21 en couleurs	» 45.15
LAROUSSE UNIVERSEL , 2 vol. de 2600 pages, format 21 × 30,5 cm., 27 000 gravures, 72 planches en couleurs, 112 en similligravure	» 69.30
LAROUSSE DE L'INDUSTRIE ET DES ARTS ET MÉTIERS , 1 vol. format 20 × 27 cm., environ 1000 gravures, cartes et graphiques. Nombreuses planches en noir et en couleurs.	» 46.20
LAROUSSE DU XX^e SIÈCLE , Encyclopédie et dictionnaire modernes. L'ouvrage comprend 6 volumes, chacun de 1100 pages environ, format 32 × 25 cm. Prix actuel	» 310.—
LAROUSSE GASTRONOMIQUE . Tout ce qui concerne l'alimentation Plus de 8000 recettes. Prix de souscription.	» 39.90

** Ce prix s'entend pour la vente au comptant ; demander les prix spéciaux pour la vente à tempérament.*

COURSES D'ÉCOLES ET DE SOCIÉTÉS

Courses de fin d'année scolaire

Hôtel Bella Tola — ST-LUC, Anniviers

Arrangements pour sociétés. Ascension de la Bella Tola (3000 m.) Righi du Valais.
G. PONT, prop.

En allant visiter le Château de Chillon

venez pique-niquer au **BUFFET DE LA GARE, VEYTAUX**
(à 2 minutes du Château). Belle terrasse et véranda. Prix modérés. Vue superbe.
Nouveau tenancier : Fritz Peter.

MONT DE BAULMES près Ste-Croix

CHALET-PENSION OUVERT 1^{er} JUIN

Vue magnifique - Place de jeux - Bonne route - Restauration, soupe, vin,
limonade - Prix modérés - Tél. 61.08 - Famille Corthésy

COURSES ET EXCURSIONS

organisées par le Garage

PAUL LAVANCHY A POMY
dans ses confortables autocars 22, 26 et
30 places. Demandez prix et tous rensei-
gnements. **Téléphone 803**

L'excursion recommandée pour courses et sociétés :

LE PASSAGE DE LA GEMMI SUR LOÈCHE-LES-BAINS

2349 m.

Bon chemin muletier

Valais, 1411 m.

Visite des eaux les plus chaudes de Suisse : 51°. Excursion facile au Torrenhorn (3003 m.) le Righi
du Valais. Tous renseignements sur transports et logement par Chemin de fer électrique Loèche-Souste.

VALLORBE

La Source et les Grottes de l'Orbe

Joli but de promenade

CHALET-RESTAURANT Cuisine soignée
Spécialité de truites de la Source.

Goûters. Pâtisserie. Rafraîchissements. Vins et bière de 1^{er} choix. Service en plein air. Grande salle
Tél. 185. Se rec. Zillweger-Regamey. Arrangements spéciaux pour Ecoles, Pensionnats et Instituts

L'ALLEMAND à l'École Tamé, Baden 57. Cours de toute durée,
toute époque et pour tous. Prép. examens emplois fé-
raux en 3 mois, Dipl. langues et commerce en 3 et 6 m

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

RÉDACTION :

ÉDUCATEUR	BULLETIN
ALB. RUDHARDT	CH. GREC
GENÈVE, rue des Pénates, 3	VEVEY, rue du Torrent, 21

ADMINISTRATION :

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE, AVENUE DE LA GARE, 33
Téléphone 33.633 — Chèques postaux ll. 6600

ANNONCES : PUBLICITAS S. A., LAUSANNE ET SUCCURSALES

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : SUISSE : FR. 8.—. ÉTRANGER : FR. 11.—.

Supplément trimestriel : Bulletin Bibliographique

COURSES D'ÉCOLES ET DE SOCIÉTÉS

On revient toujours sur le *M.O.B.*
parce qu'il dessert une région riche en

butts de courses variés

Tarifs très réduits. — Facilités pour trains spéciaux.
Renseignez-vous auprès de la Direction M. O. B., Montreux.

LAUSANNE

GRANDES ET PETITES SALLES **BUFFET DE LA GARE C.F.F.**
Prix spéciaux pour courses d'écoles. André Oyex

CHEMIN DE FER MARTIGNY - ORSIÈRES

Buts de courses nombreux et variés:
Champex, Val Ferret, Grand Saint-
Bernard, Vallée de Bagnes, etc. Taxes
réduites pour sociétés et écoles.

Autocars pour excursions dès les gares de Sembrancher et d'Orsières
Renseignements et conditions à la Direction du chemin de fer M.-O., à Martigny-Bourg
(Téléphone: Martigny N° 61.070)

Les Tramways Lausannois JORAT

accordent des réductions importantes aux
écoles, sociétés et groupes, sur les lignes
de **Montheron** et du **Jorat** (lignes 20,
21, 22, 23). Belles forêts. Vue superbe.
Sites et promenades pittoresques. Rensei-
gnements à la Direction. Téléph. **33.141.**

LA GRUYÈRE

**But de courses pour sociétés
et écoles**

Billet collectif à prix réduit au départ de toutes les stations C. F. F. **Grandes faci-
lités pour trains spéciaux.** Services d'autocars pour excursions dans toutes les
directions. Prière de s'adresser à la Direction des Chemins de fer électriques de la
Gruyère à Bulle. Téléphone 85.

VALLORBE

La Source et les Grottes de l'Orbe
Joli but de promenade

CHALET-RESTAURANT Cuisine soignée
Spécialité de truites de la Source.

Goûters. Pâtisserie. Rafraîchissements. Vins et bière de 1^{er} choix. Service en plein air. Grande salle.
Tél. 185. Se rec. Zillweger-Regamey. Arrangements spéciaux pour Ecoles, Pensionnats et Instituts.